

## Dispositif DEVOIRS FAITS au collège PMF

Ce dispositif s'adresse aux élèves volontaires ainsi qu'à ceux désignés par l'équipe pédagogique.

En fonction de l'effectif du groupe et des disponibilités de chacun, les élèves d'une classe seront encadrés par un ou deux adulte(s) : un enseignant, deux enseignants ou un enseignant et un intervenant extérieur. Les créneaux horaires sont indiqués sur l'emploi du temps des élèves.

Le dispositif « Devoirs Faits » a pour objectif **d'aider les élèves à gagner en autonomie pour faire leurs devoirs** : savoir utiliser les outils à leur disposition, savoir demander de l'aide à bon escient, c'est-à-dire savoir trouver les ressources pour réaliser la tâche demandée.

Ainsi, au cours des séances de Devoirs Faits, les élèves seront aidés pour planifier et/ou faire une partie de leurs devoirs. Par exemple : préparer une évaluation, retravailler une notion ou un point de méthode, faire un exercice d'application...

L'inscription au dispositif Devoirs Faits, signée par les parents, engage chaque élève à venir aux séances prévues pour la période indiquée. La désinscription peut avoir lieu à l'initiative des parents (demande à formuler sur le carnet de correspondance) ou de l'équipe enseignante (courrier envoyé à la famille après entretien).

Nous demandons à chaque élève qui s'inscrit dans ce dispositif :

- d'apporter le matériel nécessaire pour travailler en Devoirs Faits : un petit cahier de brouillon + le(s) cours / manuel(s) / cahier(s) d'exercices nécessaire(s) pour chaque séance
- de s'engager dans son travail durant chaque séance
- de remplir le coupon concernant la séance sur son carnet de correspondance, et de le faire signer par la famille afin de favoriser la communication et le suivi de l'élève.

Un bilan périodique sera fait entre la/les personne(s) encadrant Devoirs Faits et le professeur principal de chaque classe.